



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°7/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue du moulin aux gallois
Pendant la durée des travaux
Fermeture à la circulation sauf riverains

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;

Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation lors des travaux de « dérasement latéral dans le but de recevoir un enduit en interne
avec goudronneuse»

ARRETE

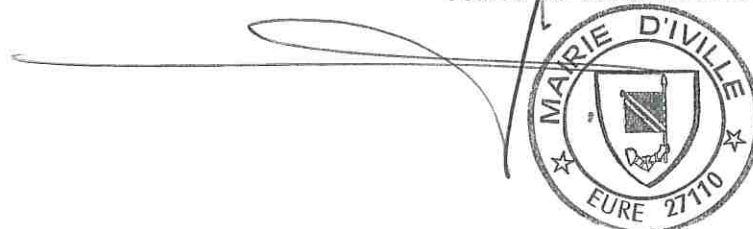
Article 1^{ER}: La circulation sera barrée pendant la durée « des travaux de dérasement latéral dans
le but de recevoir un enduit en interne avec goudronneuse», rue du Moulin aux Gallois à partir
du 21 mai 2024.

- mise en place d'une signalisation temporaire.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises
en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3: Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue
du Moulin aux gallois.

Fait à IVILLE,
21/05/2024,
Le maire,
Jean-Paul LEGENDRE



Mairie de Iville

De: Christopher SEMENT <Christopher.SEMENT@paysduneubourg.fr>
Envoyé: mardi 21 mai 2024 07:12
À: Mairie de Iville
Objet: demande arrêté de circulation

Importance: Haute

Bonjour,

Nous allons prochainement intervenir sur votre commune pour préparer la rue moulin aux gallois (dérasement latéral) dans le but de recevoir un enduit en interne avec notre goudronneuse.
De ce fait, serait-il possible pour vous de nous établir un arrêté de circulation pour cette voirie en date du 21/05/24 et pour la durée des travaux.
Nous travaillerons en route barrée sauf riverains et mettrons en place une signalisation temporaire de chantier.

Restant à votre disposition pour toutes informations complémentaires
Bien Cordialement

Sement Christopher

Agent de maitrise service Voirie
Communauté de communes du Pays du Neubourg
1, chemin St Célerin - BP 47
27 110 LE NEUBOURG
Tel : 02.32.24.80.87
Mobile : 06.83.61.22.79
christopher.sement@paysduneubourg.fr



10:48 5/5

CC du Pays du Neubourg 27110
Publié le 04/05/2024

EXTENSION CONSIGNES DE TRI

Les consignes de tri ont évolué au Pays du Neubourg

Le tri est simple depuis le 1er septembre 2023

100% GRATUIT | 100% ANONYME | 0% PUBLICITE

Suivez l'actualité et les alertes de la Communauté de Communes du Pays du Neubourg avec l'application gratuite PanneauPocket ou sur ordinateur app.panneaupocket.fr

Panneau Pocket